

Edito

Maintenir la paix scolaire

Par Francis Van de Woestyne

En mars dernier, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt stipulant que la fréquentation des cours convictionnels (religion et morale laïque) était non obligatoire dans l'enseignement officiel. Depuis lors, une partie du monde laïc mène un curieux combat qui, si on le laisse se développer, pourrait rallumer une sorte de guerre scolaire.

L'arrêt de la Cour a été utilisé, dès sa publication, par une partie du monde laïc comme carburant à son combat ancestral contre les cours de religion. Dès la publication de l'arrêt, certains ont affirmé que cette sentence sonnait le glas des cours de religion. Or les juristes se sont contentés de dire qu'il fallait "autre chose" à côté des cours convictionnels, étant donné que la laïcité officielle était devenue un courant philosophique.

A cinq mois de la prochaine rentrée, la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, tente d'organiser l'accueil des élèves dispensés plutôt que de les laisser parkés dans des classes où ils suivront cours de "rien". Certains voient dans ces nouvelles circulaires "un recensement religieux illégal" alors que ces directives, traditionnelles, tentent simplement de prendre en compte le nouvel arrêt.

L'assiduité mise par certaines associations à convaincre les parents de choisir la dispense cache un autre dessein : obtenir un fort taux de dispense et démontrer qu'il faut supprimer les cours convictionnels dans l'enseignement officiel. On pourrait se réjouir de ce combat d'arrière-garde et se dire que tout le bénéfice en reviendra à l'enseignement libre, déjà largement plébiscité par les parents, quelles que soient leurs convictions... Mais ce serait un peu "petit". Il faut donc ramener de la sérénité dans le débat. La Belgique repose sur de fragiles équilibres. La paix scolaire est un de ceux-là.